

Analyse générale

En 2 ans, un contexte mondial et national qui s'est aggravé

Une crise mondiale, financière, économique et sociale

Le congrès d'Hyères, en mai 2009, s'ouvrait dans un contexte de crise économique et financière qui secouait depuis des mois la planète toute entière. Depuis, les interventions des Etats, sous l'égide du Fonds Monétaire International (FMI), ont renfloué les milieux financiers, à coups de milliards distribués aux banques. Mais les conséquences de ces crises à répétition sur la grande majorité des populations du monde sont, quant à elles, demeurées intactes. Et les crises sociales et écologiques qu'elles engendrent sont la démonstration des échecs du capitalisme et de la concurrence « libre et non faussée » sacralisée que l'on nous impose depuis des décennies et qui est même aujourd'hui durablement gravée dans la constitution européenne, pourtant majoritairement rejetée par les Français.

Parallèlement ce sont aux peuples que l'on en fait payer le prix : les services publics, les protections sociales, les solidarités, qui doivent permettre une plus juste répartition des richesses, sont la cible des agressions les plus violentes.

En attaquant sur tous les fronts tous les mécanismes de protections

sociales (Retraites, sécurité sociale, services publics (éducation, santé, justice,...) ce sont les populations déjà fragiles qui sont les principales victimes de ces politiques.

Dans un 21^e siècle qui aurait dû voir l'humanité progresser, c'est au contraire la misère qui s'étend et s'accroît. Et les grands bénéficiaires de ces crises sont les milieux financiers qui s'accaparent la majeure partie de la richesse. Les écarts se creusent ainsi de plus en plus.

Pendant ce temps, en Europe en général, et en France en particulier, les gouvernements, parfois complices de certains des dirigeants africains, mettent en œuvre dans leur propre pays des politiques qui creusent encore ces écarts.

Les plans d'austérité qui ont été imposés par exemple en Grèce ou en Irlande au nom de la résorption des déficits publics font payer au peuple qui n'en est pas responsable, les conséquences d'un libéralisme débridé.

Rien d'étonnant dès lors qu'en Tunisie, en Egypte, en Lybie, en Algérie, au Yémen ... un peu partout les peuples se soulèvent.

Derrière l'exigence de plus de démocratie, c'est aussi contre la pauvreté et pour une autre répartition des richesses que les salariés et les jeunes de ces pays ont investi la rue et parfois contraint pacifiquement leurs gouvernants à les entendre.

Partout dans le monde, y compris dans les démocraties, les peuples expriment leur aspiration à plus de justice sociale.

Le SNETAP, avec la FSU a manifesté sa solidarité avec les travailleurs et la jeunesse de ces pays et leur juste révolte. Il a, à chaque fois condamné l'usage de la force et de la violence pour réprimer ces manifestations.

La situation en France

Les politiques conduites en France, principalement depuis 2007, mais qui prolongeaient des politiques préalablement mises en œuvre, ont conduit non seulement à détruire l'emploi, mais aussi à le précariser. Le chômage, malgré quelques accalmies très temporaires, a continué à progresser structurellement. Plus grave, c'est le chômage des jeunes (donc de l'avenir) et celui de longue durée (générateur de grande précarité) qui se développent, et ce sont donc ces populations qui payent le plus lourd tribut.

La loi TEPA (Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat) a été fortement critiquée, à juste titre pour les cadeaux fiscaux qu'elle attribuait aux plus riches et pour les ressources dont elle privait l'Etat, et par là même les services publics. Mais dans les faits la pression sur les salaires s'est faite de plus en plus forte et leur blocage dans la fonction publique pour les années 2011 à 2013 a conduit les employeurs privés à suivre la même voie. Dans le même temps, l'envolée des prix de certains produits de première nécessité, et ces dernières semaines des produits pétroliers a fortement dégradé le pouvoir d'achat des salariés. Parallèlement, l'exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires (en même temps que le déplafonnement de leur nombre) a conduit les salariés à travailler plus (pour ne pas gagner plus) en lieu et place de créations d'emplois.

Cette politique a été très fortement combattue et le gouvernement qui l'a conduite connaît une impopularité historique. Pour autant, ce même gouvernement s'est montré sur tous les plans inflexible, allant même jusqu'à remettre en cause la liberté d'expression et à crimi-

ANALYSE GÉNÉRALE

naliser l'action syndicale. Les poursuites dont ont fait l'objet certains responsables syndicaux pour avoir manifesté publiquement leur opposition au président de la République en témoignent, la violence de la répression à l'égard de jeunes manifestants également. Et au SNETAP aussi des poursuites ont été engagées à l'encontre de militants et de leur action syndicale.

En 2010, après un simulacre de concertation, le Gouvernement a imposé une nouvelle étape de dégradation des retraites. Tout d'abord en confirmant l'allongement des durées de cotisation initié par la loi Fillon de 2003, et surtout par le report des âges de départ. Cette réforme a été imposée contre l'avis de la population française : tout au long des mois de septembre à novembre 2010, l'opinion publique a de manière constante exprimé à 70% son opposition à cette réforme qu'elle considérait comme profondément injuste et incapable de garantir à terme le financement des retraites.

Sans aller jusqu'au mouvement de grève reconductible pour lequel le SNETAP a milité, la mobilisation n'a pas faibli jusqu'à la fin, et les organisations syndicales ont su préserver l'unité sur l'exigence de l'abandon de cette réforme. La stratégie développée par l'intersyndicale n'a cependant pas permis la défense de nos mandats. Le gouvernement est resté inflexible, poussant même la provocation jusqu'à publier la loi le jour même de l'avis du conseil constitutionnel, ou à refuser d'aménager des dispositions particulièrement aberrantes comme les effets de la loi sur les Cessations Progressive d'Activité ou les compte épargne temps.

En France, sur la dernière période, le Gouvernement a maintenu et même accentué sa politique de destruction des services publics et de suppression des emplois publics. Considérant sans doute que le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux ne lui permettait pas d'aller assez vite dans ses objectifs, la loi du 3 août 2009, dite loi mobilité accélère encore le départ, au mieux incité, mais bien souvent forcé, des fonctionnaires.

Moins d'emploi public conduit inévitablement à moins de services publics. D'où une accélération des privatisations, avec tous les risques

sociaux, environnementaux, de santé publique que cela fait courir. Ainsi, que penser d'un contrôle sanitaire en abattoir, réalisé par l'abattoir lui-même, qui, lorsqu'il aura à choisir entre rentabilité et principe de précaution, choisira à n'en pas douter la première.

Même les services publics qui le restent en subissent les conséquences. Pour faire fonctionner les mêmes services publics avec des moyens amputés parfois de plus de 30% de leurs moyens, il n'y a pas d'autre solution que de les restructurer.

Et l'on a vu fleurir, ces dernières années un très grand nombre de réformes, toujours menées dans la précipitation, car il fallait suivre le rythme des suppressions d'emploi, et en dépit du bon sens puisque leur seule cohérence était leur capacité à adapter le service public à ce nombre d'emplois en diminution.

Ainsi, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) a conduit à fusionner des services, des directions entières (Directions départementales interministérielles (DDI)) qui ont vu se fondre dans des structures sans identité, les services chargés de la vie associative, avec ceux du logement, ou de l'enfance, de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la protection du consommateur, du droit des femmes, de l'égalité des chances... Où est la logique ? Où est la cohérence ?

Dans l'éducation, toutes les réformes menées depuis 4 ans maintenant n'ont de pédagogiques que le nom. Elles ne visent en fait qu'à réduire le nombre d'heures d'enseignement obligatoire, soit en réduisant le volume total (passage de 4 à 3 ans pour le Bac-pro ou réduction du nombre d'heures hebdomadaires), soit en reportant sur d'autres structures (associations, entreprises, recours à des vacataires, ...) une partie des enseignements. L'individualisation, qui pourrait être un concept intéressant dans un autre cadre, n'est pas mise en œuvre pour adapter les contenus, mais pour réduire les volumes d'enseignements de certains élèves.

L'autre conséquence majeure de cette politique de l'emploi public a été l'explosion de la précarité et ce qui en découle.

Ainsi le statut de la Fonction Publique qui avait été conçu par le

conseil national de la résistance (et amélioré par les lois de 83/84, dites Lois Le Pors) a commencé à voler en éclats. Et avec lui, tout les éléments qui garantissaient l'indépendance et la neutralité des fonctionnaires (recrutement par concours, mobilité, garantie de l'emploi, ...).

Le SNETAP, mandaté depuis le congrès d'Albi (2007) pour envisager des recours devant les conseils de prud'hommes ou les tribunaux administratifs contre le renouvellement abusif de contrats à durée déterminée, a vu son combat couronné de succès par deux jugements en cour d'appel (Orléans et Bourges).

Toutes ces attaques contre le service public ont conduit un certains nombre d'organisations à tenir des états généraux des services publics les 29 et 30 janvier 2011. Le SNETAP y a tenu toute sa place et a contribué à la rédaction et à la diffusion du « Pacte du service public ».

Les politiques éducatives

En matière d'éducation, les dernières années ont été marquées par une vague de réformes sans précédent. Si elles avaient eu pour réelle ambition une amélioration du système éducatif, le SNETAP n'y aurait pas été opposé. Mais toutes les réformes n'avaient d'autre raison d'être que d'accompagner la politique de suppression d'emplois publics, et ne pouvaient donc se traduire que par une dégradation du système. Il en va ainsi de la réforme de la voie professionnelle qui a eu pour effets principaux la suppression d'une année d'études pour des jeunes qui, pour beaucoup en avaient besoin, et par la disparition du BEPA, qui est aujourd'hui un diplôme « fantôme ». La réforme du lycée, avec la diminution des horaires d'enseignements obligatoires au profit d'une prétendue individualisation impossible à réellement mettre en œuvre du fait de l'absence de moyens, nuit gravement à la qualité du diplôme, crée des inégalités entre les établissements, et pour l'enseignement agricole altèrent sa lisibilité.

Censée répondre à une revendication des organisations syndicales, qui souhaitaient que soit reconnu

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

au niveau bac+5 leur cursus de formation, la manière dont a été menée la réforme dite de mastérisation témoigne également de cette logique comptable. En allongeant de 2 ans le cursus de formation avant titularisation, le gouvernement s'est exonéré d'une véritable formation aux métiers d'enseignants ou de CPE. Il a ainsi conduit des jeunes à se retrouver en pleine responsabilité dès leur prise de fonction. La première promotion à faire les frais de cette réforme se considère elle-même comme sacrifiée. Le SNETAP a combattu cette réforme et continue demander sa complète remise à plat, tout en cherchant à atténuer dans l'immédiat ses effets les plus néfastes. Ainsi nous avons obtenu un service hebdomadaire de 12 heures pour les stagiaires (et non 18 comme à l'EN) et une décharge de 3 heures pour les conseillers pédagogiques. Mais dans les faits, pas ou peu de formation n'a été dispensée sur les tiers temps libéré, et, pour de nombreux conseillers pédagogiques, la décharge n'a pas été véritablement effective. Par ailleurs, cette élévation des qualifications aurait dû se traduire par une modification des niveaux de rémunération. Or l'augmentation traduite dans les nouvelles grilles de rémunération des enseignants et CPE, d'une part en a écarté la très grande majorité, mais d'autre part est très modeste (environ 1,5 points) et n'a d'effet que sur le tout début de la carrière (au mieux les 7 premières années). C'est peu cher payé et en tous cas loin de compenser les deux années d'études supplémentaires que les futurs enseignants devront se financer. Cette réforme ajoutée à la dégradation des conditions de travail des enseignants a conduit à une très forte diminution du nombre de candidats au concours, et les recrutements futurs risquent de s'avérer problématiques.

De Hyères (2009) à Melle (2011), les combats du Snetap

Le congrès d'Hyères avait lancé au Ministre de l'époque (Michel Barnier) un ultimatum portant sur 3 points :

- Le rétablissement des 75 emplois de contractuels supprimés

- Un moratoire sur les suppressions d'emplois au budget 2010

Dès la semaine suivant le congrès, une délégation intersyndicale (FSU, GGT, Solidaires) a été reçue par la commission des affaires culturelles du Sénat.

Sans réponse à son ultimatum de la part du Ministre, le SNETAP, avec la CGT, Force ouvrière et Sud Rural, a appelé les personnels à manifester le jeudi 11 juin 2009 à Paris. Reçus à cette occasion par le cabinet du Ministre, nos exigences ont reçu de sa part ce jour là une fin de non recevoir. Il ne restait dès lors pas d'autre choix pour le SNETAP que de mettre en œuvre, à contre cœur, mais de manière déterminée, son mandat de blocage des centres d'examen. Ces actions ont démarré dès le lendemain de la manifestation parisienne, à Poitiers, et se sont poursuivies dans les semaines qui ont suivi, avec un inégal succès, à Tours, Rennes, Bourcefranc, Châtillon, Limoges, Romans ...

Comme le gouvernement l'a fait dans d'autres secteurs, le déploiement des forces de l'ordre et les moyens répressifs (dépôts de plaintes, poursuite de militants syndicaux, ...) mis en œuvre ont été disproportionnés.

La fin de l'année scolaire et l'approche des congés n'a pas permis de suffisamment peser pour satisfaire nos revendications. Cependant, la détermination du SNETAP a sans doute constitué un véritable avertissement pour celui qui devait succéder à Michel Barnier, annoncé comme partant pour cause d'élection au Parlement Européen. Elle n'a sans doute pas été étrangère non plus au remplacement du DGER pendant l'été.

Quelques jours après sa nomination au Ministère de l'Agriculture, Bruno Le Maire annonce à une délégation du SNETAP-FSU son intention d'organiser, à l'automne 2009, des assises de l'enseignement agricole Public.

A la fin de l'été, à l'occasion d'une nouvelle audience, il annonce qu'en prélevant sur les autres services du Ministère, il rétablissait 60 ETP (satisfaisant ainsi notre demande de rétablissement des postes de contractuels supprimés), qu'en conséquence il autorisait le dépassement des plafonnements imposés ou le rétablissement de certaines

options supprimées. Aux dires de la DGER cela aurait permis le recrutement de quelques 400 élèves supplémentaires à la rentrée 2009. Il annonce par ailleurs que dans le cadre des négociations budgétaires, il s'emploiera à s'approcher le plus possible du moratoire que nous revendiquons.

Dès ce moment le SNETAP lui signifie que ce moratoire est la condition préalable à notre participation aux assises. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il annonce le 30 septembre 2009, son projet de suppression de 221 emplois à la rentrée 2010, le SNETAP suspend immédiatement sa participation aux assises.

Le bureau national décide alors de réunir le « parlement » du SNETAP (Conseil syndical national plus élu en CAP/CCP) le 10 novembre, date initialement prévue comme étant la clôture officielle des assises. Celle-ci ayant été retardée d'un mois, le SNETAP maintient la réunion de son Parlement, publie 21 propositions et met sur pied un « Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public », réunissant des personnalités politiques du PS, du PCF ou des verts, des syndicalistes FSU, CGT, confédération paysanne, Modéf et des organisations représentant les parents (FCPE) ou les élèves (FIDL).

Le travail auprès des parlementaire, notamment au Sénat et le retentissement suite à la création de ce comité, sensibilise nombre de Sénateurs, qui adoptent, dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, un amendement au projet de budget, rétablissant 150 des 221 emplois prévus à la suppression. Si nous avons protesté qu'ils aient été prélevés sur l'école primaire, le rétablissement de ces emplois permettra à Bruno Le Maire d'annoncer un moratoire sur les suppressions d'emplois à la rentrée 2010 (et non pas sur le budget de toute l'année 2010 comme nous le demandions).

Constatant que la « préservation » partielle de l'enseignement agricole s'était faite au détriment des autres services du Ministère, l'intersyndicale a décidé, au printemps 2010 d'élargir la mobilisation et les revendications à l'ensemble des services. Des occupations de DRAAF sont décidées et l'action est lancée par une opération « die-

in » dans les allées du Salon de l'agriculture le 2 mars 2009. Cette opération a permis d'interpeller le Ministre qui faisait sa visite du Salon ce jour là.

Les opérations d'occupation des DRAAF (Orléans, Toulouse, Montpellier, Rouen, Rennes, Dijon, Marseille, Lyon, Bordeaux et Montpellier) ont finalement contraint le Ministre à organiser des groupes de travail sur la précarité (avec 3 sous groupes : ACEN, agents sur budget et enseignement supérieur), les conditions de travail, le blocage des carrières et les missions du Ministère. Mais ces groupes de travail n'ont à ce jour pas débouché sur de véritables réponses aux revendications exprimées par les personnels. L'année scolaire 2009/2010 s'est clôturée par une journée d'occupation des sites parisiens du Ministère, le 17 juin 2010.

A l'automne 2010, la mobilisation sur les questions budgétaires a été rendue difficile par la bataille

ANALYSE GÉNÉRALE

contre la réforme des retraites qui demandait déjà un investissement militant important.

En tous cas, ces mobilisations n'ont pas permis d'enrayer les suppressions d'emplois, puisque le budget de l'enseignement agricole public a vu à nouveau programmée une vague de suppressions d'emplois à la rentrée 2011 et même un reniement du moratoire annoncé un an auparavant. Alors que le constat n'a pas changé par rapport à l'année précédente, le Sénat n'a pas, cette fois ci, protesté contre ces suppressions d'emplois.

Après l'annonce du projet de budget 2011 et un nouveau cycle de suppression d'emplois, le SNETAP a proposé aux autres organisations syndicales du MAAPRAT de publier un communiqué commun.

En intersyndicale, nous avons également décidé d'organiser des rassemblements et des conférences de presse dans la semaine du 22 au 26 novembre. La faible implication des autres organisations syndicales n'ont pas permis d'organiser beaucoup de ces conférences de presse, et là où elles ont eu lieu le SNETAP s'est retrouvé isolé.

Le 17 novembre, le comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public s'est à nouveau réuni au Sénat et a pris la décision :

- D'organiser des « opérations vérité » sur 4 ou 5 sites pour mettre en évidence la situation de l'EAP dans laquelle il a été conduit du fait des politiques budgétaires. Un temps différées, elles devraient avoir lieu tout au long du mois d'avril 2011. Elles ont pour objet d'attirer l'attention du grand public et des élus locaux

- De publier dans la presse une tribune faisant état de la situation de l'EAP. Cette tribune est parue dans le journal « L'Humanité » le 3 mars 2011.

Conclusions

Dans la poursuite des mandats qu'il s'était déjà donnés à l'automne 2007 au congrès d'Albi, le SNETAP a essayé de faire vivre une intersyndicale permanente, tout en restant exigeant sur le contenu de ses propres revendications. Si son affichage a contribué à favoriser la mobilisation, la faire vivre au quotidien a montré aussi ses limites. Le SNETAP, principale (si ce n'est localement souvent unique) force syndicale, a souvent dû gérer seul l'organisation des actions et les mobilisations. De ce fait l'affichage inter-service que nous avons souhaité, au moins à compter de l'automne 2009, a été souvent en deçà de nos ambitions. Par ailleurs, la lourdeur des proces-

sus de concertation et parfois les procès d'intention des uns envers les autres constituent un frein à la mobilisation et en tous cas altèrent la réactivité de l'intersyndicale.

Par ailleurs, dans tous ses combats, le SNETAP a su garder le cap, rester fidèle à ses mandats, consulter régulièrement ses instances (voire l'ensemble de ses adhérents) et les informer de l'avancement des dossiers. En retour, le SNETAP a pu constater régulièrement, à travers les résultats électoraux (CCP des contractuels (10000 électeurs), CAP enseignantes et CPE, élections dans les CTP et CHS régionaux pour les personnels TOS...), que, malgré le peu de résultats des combats engagés, dans le contexte politique actuel, il conservait majoritairement la confiance des personnels.

Enfin, la création du Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public a permis de tisser des liens étroits et durables entre le SNETAP et divers partenaires, politiques ou syndicaux. De ce fait le retentissement dans les médias, s'il reste modeste nationalement, a néanmoins augmenté de façon significative.

Tout ce contexte prépare le terrain des mobilisations futures, notamment en vue des actions que le congrès de Melle décidera.